



Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

**Les téléprocédures
Supprimer un espace
professionnel**

Sommaire

1. Présentation.....	3
1.1 Objet de la fiche.....	3
1.2 À qui s'adresse cette procédure ?.....	3
1.3 Précisions sur le champ de cette procédure.....	3
1.4 Étapes de la procédure.....	3
1.5 Pré-requis.....	4
2. Étape 1 : accéder à votre espace professionnel.....	5
3. Étape 2 : effectuer une demande de suppression.....	7
4. Étape 3 : validation de la demande de suppression.....	14
5. Cas de refus d'une demande de suppression de l'espace professionnel.....	16
6. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche.....	19

1. Présentation

1.1 Objet de la fiche

Cette fiche¹ présente l'enchaînement des écrans de la procédure de suppression d'espace professionnel.

1.2 À qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse aux usagers disposant d'un espace professionnel, créé selon le mode expert ou le mode simplifié, qui veulent supprimer leur espace professionnel.

1.3 Précisions sur le champ de cette procédure

Pour des raisons de sécurité, la démarche de suppression de l'espace professionnel est soumise à plusieurs modalités.

Avant d'effectuer votre demande de suppression d'espace professionnel, vous devrez au préalable être dans l'un des 2 cas ci-après :

- soit ne plus détenir d'habilitations actives ou en veille sur les SIREN/IDSP gérés ;
- soit disposer au plus de 3 SIREN/IDSP contenant des habilitations actives ou en veille (quel qu'en soit leur rôle), détenus par l'utilisateur voulant supprimer son espace, et au plus de 10 délégations consenties à d'autres usagers, actives ou en veille tous SIREN/IDSP et rôles confondus.

85% des usagers remplissent l'une de ces deux conditions. Si vous ne les remplissez pas, vous ne pourrez pas vous-même supprimer votre espace professionnel. Veuillez consulter le §5 du présent document.

1.4 Étapes de la procédure

Cette procédure se réalise en trois étapes qui vous concernent directement :

- 1. Accéder à votre espace professionnel** sur www.impots.gouv.fr
Vous accédez à votre espace professionnel pour lequel vous souhaitez effectuer la demande de suppression.
- 2. Effectuer une demande de suppression de votre espace professionnel :**
 - Depuis votre espace professionnel, vous cliquez sur « Gérer les services » puis sur le lien « Supprimer votre espace professionnel » (rubrique informations personnelles). La première phase consiste à prendre en compte l'avertissement, et à saisir un CAPTCHA.
 - Après avoir cliqué sur « Valider », vous êtes redirigé vers la page de confirmation de la demande. En cliquant sur « Confirmer », vous confirmez la demande et déclenchez

¹ L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Connexion à l'espace professionnel > [Aide : accéder aux fiches pratiques](#)

l'envoi d'un courriel contenant le lien de suppression de votre espace professionnel sur l'adresse électronique indiquée.

- Cliquez sur « OK » pour clôturer la page.

3. Valider la demande de suppression de votre espace professionnel :

Une fois la demande de suppression confirmée, un courriel est envoyé à l'adresse électronique de connexion. Pour achever la procédure de suppression de votre espace, vous devez cliquer sur le lien que vous avez reçu par courriel.

Vous devez cliquer sur le lien dans un délai de 72h maximum. Au-delà de ce délai, votre demande de suppression d'espace professionnel ne pourra être prise en compte, vous devrez alors renouveler votre démarche.

En principe, l'envoi du courriel est immédiat, mais la réception peut être différée par votre gestionnaire de messagerie électronique.

1.5 Pré-requis

Pour effectuer une demande de suppression de votre espace professionnel, vous devez :

➤ **Disposer d'un espace professionnel**

L'utilisateur doit être détenteur de son propre espace professionnel, créé au préalable sur le site www.impots.gouv.fr

L'accès à l'espace professionnel s'effectue au moyen d'une adresse électronique de connexion et d'un mot de passe.

En cas d'oubli de votre mot de passe, veuillez-vous référer à la fiche focus suivante : « [Fiche EP 6 : Mot de passe oublié](#) »

2. Étape 1 : accéder à votre espace professionnel

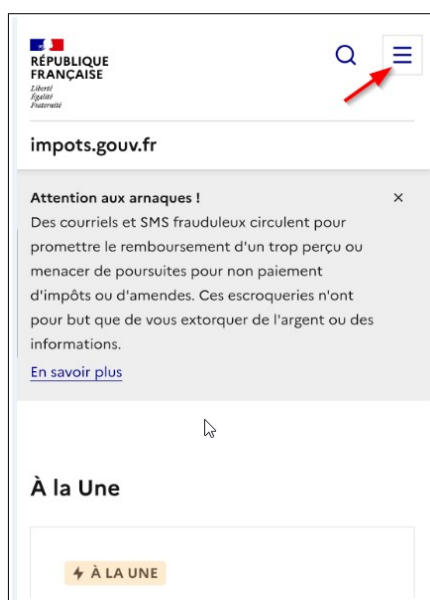
La procédure débute par l'accès à la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.

Depuis un ordinateur :



☞ Cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel"  Connexion à l'espace professionnel

Depuis un smartphone ou une tablette:



☞ Cliquez sur le bouton "menu" 

☞ Puis cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel"  Connexion à l'espace professionnel

L'écran ci-dessous vous est ensuite affiché :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Accueil > Authentification

Aide : accéder aux fiches pratiques

Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit comporter 20 caractères minimum, ne doit être utilisé que sur ce site, et devra être renouvelé régulièrement.
Rappel : votre réponse à la question de confiance vous sera demandée en cas d'oubli du mot de passe.

Connexion à mon espace professionnel

Adresse électronique

Mot de passe ?

[Mot de passe oublié](#)

Recopier les caractères de l'image

1 9 5 0 1 2

Changer l'image

Connexion

Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis

Payer mes impôts locaux

Création de mon espace professionnel

Créer mon espace professionnel

Activation de mon espace / mes services

Activer mon espace / mes services

Direction générale des Finances publiques

Indiquez votre adresse électronique et votre mot de passe, renseignez les caractères de l'image puis cliquez sur le bouton « Connexion ».

3. Étape 2 : effectuer une demande de suppression

Après votre authentification, l'écran d'accueil de votre espace professionnel s'affiche. Trois écrans sont possibles selon que vous disposiez de services pour aucune, une seule, ou plusieurs entreprises.

Écran 1 : vous ne disposez d'**aucun service**.

The screenshot displays the 'Espace professionnel' interface on the 'impots.gouv.fr' website. The header includes the logo and 'AIDE' link. The main navigation bar shows 'PROFESSIONNELS' with sub-tabs for 'GÉRER' and 'MESSAGERIE'. On the left, a sidebar identifies the user as 'Mme Lila ROSEMONDE' with an 'Abonné' status and a subscription number '20101670101919'. It also shows the password expiration date '03/09/2026' and links to 'Espace pro.', 'Impots.gouv.fr', and 'Me déconnecter'. Below this is an 'Aide : tous les pas-à-pas' button and a 'Connaissiez-vous le droit à l'erreur ?' link. The main content area starts with a 'Bienvenue,' message and a paragraph explaining that the user can now adhere to online services like declaring and paying taxes. It features a 'Messagerie' section with links to 'Adresse électronique de l'entreprise [+]' and 'En savoir plus'. A 'MON ESPACE' section contains a link to 'Gérer les services', which is highlighted by a red arrow. To the right, a 'MES SERVICES' section has a 'Je souhaite adhérer' button, a 'J'adhère' link, and an 'En savoir plus' link. At the bottom, a footer link says 'Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez ici.'

🖱️ Cliquez sur le lien « Gérer les services »

Écran 2 : vous disposez de services pour **une seule entreprise**.

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Créer mon compte sur [portail pro.gouv](#)

DOSSIER COURANT

SIREN 123456789
SARL MARTIN DISTRIBUTION

Mme ROSEMONDE Lila
Abonné : 20101670101919
Expiration du mot de passe : 18/11/2025

Espace pro.
Impots.gouv.fr
Me déconnecter

Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ?
En savoir plus : **SERVICES PUBLICS+**

MON ESPACE

- Gérer les services
- Gérer les comptes bancaires [+]
- Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]

MES AUTRES SERVICES

- Calendrier fiscal
- Tests tiers déclarants
- Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous

MES SERVICES

Consulter

- Compte fiscal [+]
- Avis CFE

Déclarer

- TVA
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur les salaires
- CVAE
- Revenus de capitaux mobiliers [+]
- Taxe activités polluantes
- Taxe int. consommation
- Taxe v. vénale immeubles
- Taxe de séjour
- Taxe conv. d'assurances
- Résultat [+]
- Revenus SCI non soumises IS [+]
- Tiers déclarants
- Dispositif DAC6 [+]
- Paielements transfrontaliers - CESOP

Payer

- TVA
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur les salaires
- CVAE
- Revenus de capitaux mobiliers
- Taxe activités polluantes
- Taxe int. consommation
- Contributions indirectes [+]
- Taxe v. vénale immeubles
- Taxe conv. d'assurances
- Prélèvement à la source [+]
- CFE et autres impôts
- Dette fiscale [+]

Démarches

- Remboursement de TVA UE
- Guichet de TVA UE
- Gérer mes biens immobiliers
- Cession de droits sociaux [+]
- Successions vacantes

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez [ici](#).

👉 Cliquez sur le lien « Gérer les services »

Écran 3 : vous disposez déjà de services pour **plusieurs entreprises**.

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

DOSSIER GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Accéder à mon compte sur [portail pro.gouv](#)

Mme ROSEMONDE Lila
Abonné : 20101670101919
Expiration du mot de passe : 10/11/2026

> Espace pro.
> Impots.gouv.fr
> Me déconnecter

> Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ?
En savoir plus : **SERVICES PUBLICS+**

MES SERVICES

Consulter

- > Compte fiscal [+]
- > Avis CFE

Déclarer

- > TVA
- > Impôt sur les sociétés
- > Taxe sur les salaires
- > CVAE
- > Revenus de capitaux mobiliers [+]
- > Taxe activités polluantes
- > Taxe int. consommation
- > Taxe v. vénale immeubles
- > Taxe de séjour
- > Taxe conv. d'assurances
- > Résultat [+]
- > Revenus SCI non soumises IS [+]
- > Tiers déclarants
- > Dispositif DAC6 [+]
- > Paiements transfrontaliers - CESOP

Payer

- > TVA
- > Impôt sur les sociétés
- > Taxe sur les salaires
- > CVAE
- > Revenus de capitaux mobiliers
- > Taxe activités polluantes
- > Taxe int. consommation
- > Contributions indirectes [+]
- > Taxe v. vénale immeubles
- > Taxe conv. d'assurances
- > Prélèvement à la source [+]
- > CFE et autres impôts
- > Dette fiscale [+]

Démarches

- > Remboursement de TVA UE
- > Guichet de TVA UE
- > Gérer mes biens immobiliers
- > Cession de droits sociaux [+]
- > Successions vacantes

MES DOSSIERS

- > Choisir un dossier
- > Voir tous mes dossiers

MON ESPACE

- > Gérer les services
- > Gérer les comptes bancaires [+]
- > Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]

MES AUTRES SERVICES

- > Calendrier fiscal
- > Tests tiers déclarants
- > Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez [ici](#).

👉 Cliquez sur le lien « Gérer les services »

Dans tous les cas, après avoir cliqué sur le lien « Gérer les services », l'écran ci-dessous s'affiche :

The screenshot displays the 'Professionnels' interface on the impots.gouv.fr website. The header includes the site logo and an 'AIDE' link. The user's name, 'Mme ROSEMONDE Lila', and their subscription number '20101670101919' are shown, along with the password expiration date '31/05/2024'. The main content area is divided into four sections:

- SERVICES EN LIGNE**
 - Adhérer aux services en ligne (En savoir plus)
 - Gérer vos substitutions (remplacer le titulaire) (En savoir plus)
 - Consulter vos services (habilitations) (En savoir plus)
- INFORMATIONS PERSONNELLES**
 - Gérer vos coordonnées (En savoir plus)
 - Gérer votre adresse électronique de connexion / votre mot de passe (En savoir plus)
 - Supprimer votre espace professionnel** (En savoir plus) - This link is highlighted with a red arrow.
- DROITS D'ACCES**
 - Gérer vos administrateurs suppléants (En savoir plus)
 - Gérer ou consulter vos délégations (En savoir plus)
- DOSSIERS**
 - Gérer les comptes bancaires de l'entreprise (En savoir plus)
 - Modifier l'adresse électronique de l'entreprise (En savoir plus)

☞ Cliquez sur le lien « Supprimer votre espace professionnel » pour commencer la procédure de suppression.

Vous êtes dirigé sur la première étape de suppression de l'espace professionnel (1/3). Celle-ci présente un avertissement et une saisie de CAPTCHA :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Mme ROSEMONDE Lila

Abonné : 20101670101919

Expiration du mot de passe : 31/05/2024

- Espace pro.
- Impots.gouv.fr
- Quitter

Suppression de l'espace professionnel (1 / 3)

Avertissement

La suppression de l'espace professionnel est irréversible : assurez-vous qu'il ne vous sera plus utile (pour effectuer des déclarations rectificatives, consulter le compte fiscal, la messagerie, etc.).

- Si vous détenez des habilitations toujours actives ou en veille, quel que soit le rôle détenu (administrateur titulaire, administrateur suppléant, acteur délégant, acteur), celles-ci seront supprimées.

Vous pouvez vérifier l'état de vos habilitations en cliquant, depuis l'écran précédent, sur le lien "Consulter vos services (habilitations)".

- Si vous avez délégué des habilitations (administrateur suppléant, acteur délégant, acteur) et que celles-ci sont toujours actives ou en veille, elles seront également supprimées.

Vous pouvez vérifier l'état de vos délégations en cliquant, depuis l'écran précédent, sur les liens "Gérer ou consulter vos délégations", puis, pour un SIREN (ou équivalent) donné, "Consulter" et "Voir la chaîne".

Recopiez les caractères de l'image

999nf2

Changer d'image Ecouter l'extrait

Annuler Valider

➤ Après la lecture de l'avertissement, saisissez les caractères de l'image puis cliquez sur le bouton « Valider »

Vous êtes dirigé sur la page de confirmation de la demande de suppression de l'espace professionnel (2/3).

Celle-ci vous informe qu'un courriel contenant un lien va être envoyé à l'adresse électronique que vous avez choisi comme identifiant.

The screenshot shows the 'Suppression de l'espace professionnel (2 / 3)' page. On the left, a sidebar identifies the user as 'Mme ROSEMONDE Lila' with subscriber number '20101670101919' and a password expiration date of '31/05/2024'. It also provides links for 'Espace pro.', 'Impots.gouv.fr', and 'Quitter'. The main content area is titled 'Suppression de l'espace professionnel (2 / 3)' and includes a section 'Confirmer la demande'. This section states that a confirmation email will be sent to the email address 'totor@yopmail.com'. It also includes a warning: 'A défaut de clic sur ce lien dans un délai de 72h maximum, votre demande de suppression d'espace professionnel ne pourra être prise en compte, vous devrez alors renouveler votre démarche.' and a note: 'Si l'adresse électronique de connexion est incorrecte, veuillez la modifier après avoir fermé cette fenêtre, en cliquant sur le lien "Gérer votre adresse électronique de connexion / votre mot de passe".' At the bottom, there are two buttons: 'Étape précédente' and 'Confirmer'. A red arrow points to the 'Confirmer' button.

✎ Pour confirmer la demande de suppression et déclencher l'envoi du courriel, cliquez sur le bouton « Confirmer »

Vous êtes dirigé sur la page d'enregistrement de la demande de suppression de l'espace professionnel (3/3).

Celle-ci vous confirme l'enregistrement de votre demande et l'envoi du mail de contenant le lien de suppression de votre espace.

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website with the 'PROFESSIONNELS' section. On the left, a sidebar identifies the user as 'Mme ROSEMONDE Lila' with subscription number '20101670101919' and a password expiration date of '31/05/2024'. The main content area is titled 'Suppression de l'espace professionnel (3 / 3)' and includes a sub-header 'Enregistrement de la demande'. The text confirms that the deletion request has been registered and that a link has been sent to 'totor@yopmail.com'. It specifies a '72h maximum' deadline for clicking the link and a 24-hour confirmation period after deletion. A red arrow points to a blue 'OK' button at the bottom right of the message box.

👉 Cliquez sur le bouton « OK »

4. Étape 3 : validation de la demande de suppression

Une fois la demande de suppression confirmée, un courriel est envoyé à l'adresse électronique de connexion. En principe, l'envoi du courriel est immédiat, mais la réception peut être différée par votre gestionnaire de messagerie électronique.

Pour achever la procédure de suppression de votre espace, vous devrez cliquer sur le lien qui va vous être envoyé par courriel.

Voici un exemple de courriel contenant un lien envoyé à l'adresse électronique que vous avez choisie comme identifiant :

Espace professionnel - Demande de suppression de l'espace 20223490059999
De : ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr
A : ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr
Date : 2022-12-15 16:20:00

Bonjour,

Vous avez demandé la suppression de l'espace professionnel 20223490059999.

Pour valider cette demande, veuillez cliquer [ici](#).

Attention, ce lien est valable pendant 72h maximum. Au-delà, il sera nécessaire de recommencer votre démarche sur le site impots.gouv.fr.

Une fois que vous aurez cliqué sur le lien, l'espace professionnel sera supprimé ; vous recevrez alors un courriel de confirmation dans un délai de 24h.

La DGFIP vous remercie de l'intérêt que vous portez à ses services.

Si vous avez une question particulière, nous vous invitons à ne pas répondre à l'adresse électronique de ce message mais à vous connecter sur notre site impots.gouv.fr où vous trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes.

L'Administration fiscale ne vous sollicite jamais (que ce soit par mail, par SMS ou par téléphone) pour vous demander de communiquer de quelque manière que ce soit vos identifiants ou vos coordonnées bancaires. Si vous recevez un tel message, ne cliquez sur aucun lien, n'appellez pas le numéro indiqué et ne tenez pas compte des informations qu'il contient car il s'agit sans doute d'un message de phishing.

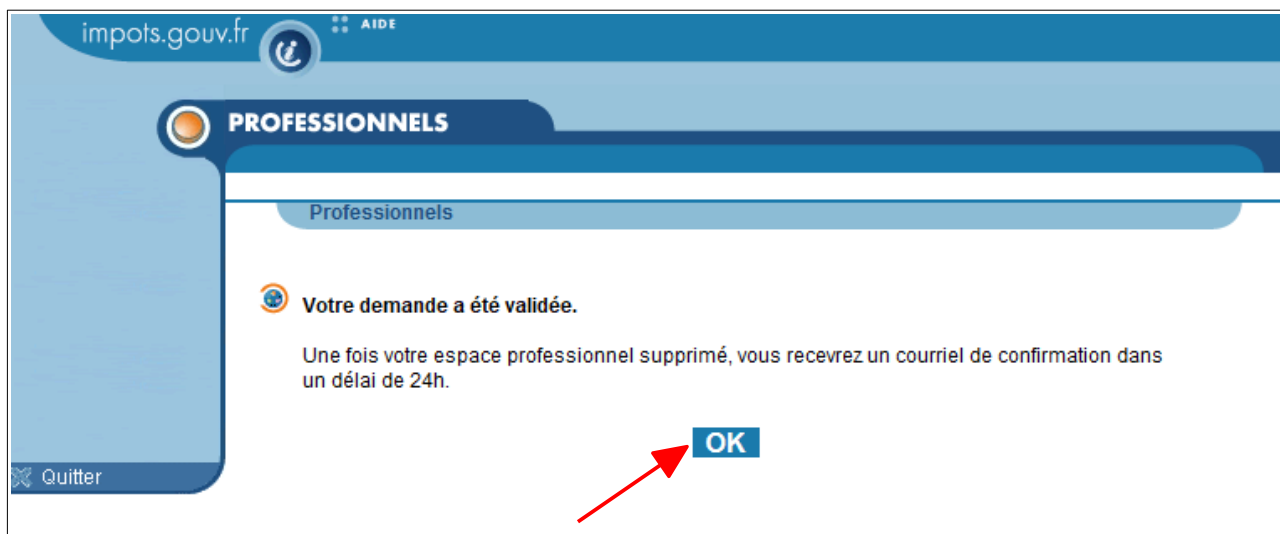
👉 Cliquez sur « [ici](#) » dans le courriel afin de supprimer définitivement votre espace professionnel.



**Vous devez cliquer sur le lien dans un délai de 72h maximum.
Au-delà de ce délai, votre demande de suppression d'espace professionnel ne pourra être prise en compte, vous devrez alors renouveler votre démarche.**

Remarque : pendant ce délai, il est impossible de redemander une suppression du même espace professionnel.

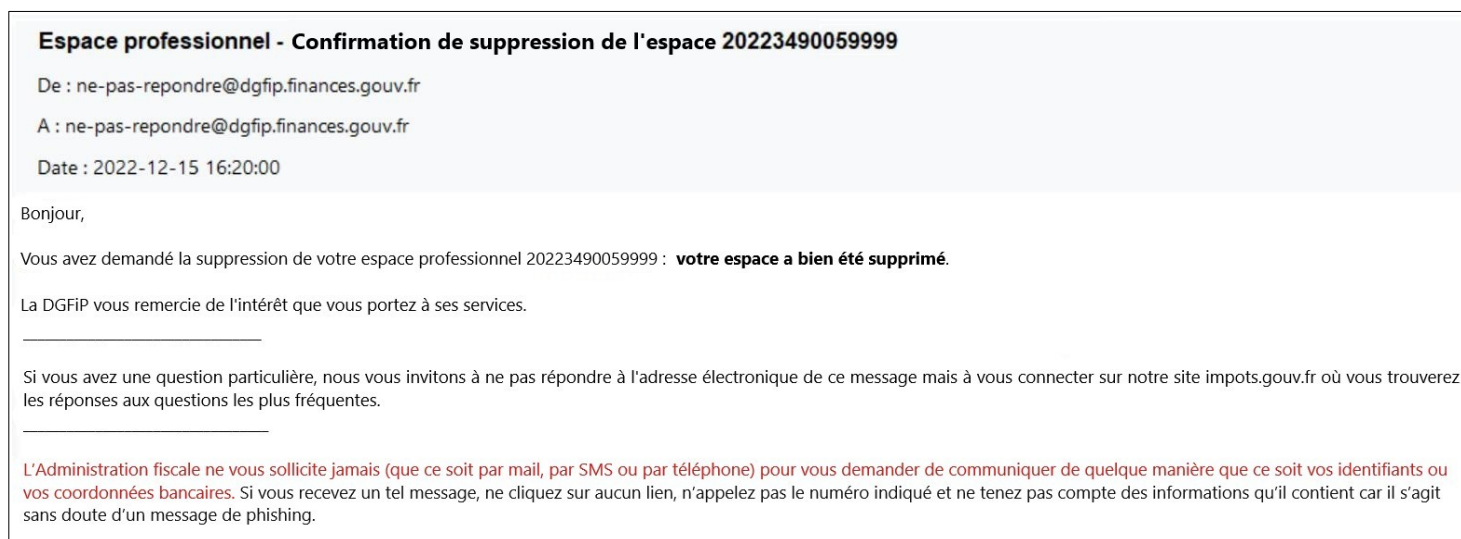
Un écran indiquant la prise en compte de la suppression de votre espace professionnel est alors affiché.



🖱️ Cliquez sur le bouton « OK »

Une fois votre espace professionnel supprimé, vous recevrez un courriel de confirmation de suppression de l'espace dans un délai de 24h.

Voici un exemple de courriel de confirmation de suppression de l'espace :



5. Cas de refus d'une demande de suppression de l'espace professionnel

5.1. Impossibilité de suppression dû à un grand nombre d'habilitations actives ou en veilles

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Mme ROSEMONDE Lila
Abonné : 20101670101919
Expiration du mot de passe : 31/05/2024

➤ Espace pro.
➤ Impots.gouv.fr
➤ Quitter

Suppression de l'espace professionnel

La suppression de l'espace professionnel est impossible car il existe un grand nombre d'habilitations actives ou en veille.

Vous devez au préalable :

- faire supprimer les habilitations de rôle administrateur titulaire par le service des impôts des entreprises compétent sur le SIREN (ou équivalent) concerné ;
- faire supprimer les habilitations de rôle administrateur suppléant, acteur délégué et acteur par le ou les abonnés qui vous les ont attribuées.

Vous pouvez accéder à la liste de vos habilitations en cliquant, depuis l'écran précédent, sur le lien "Consulter vos services (habilitations)".

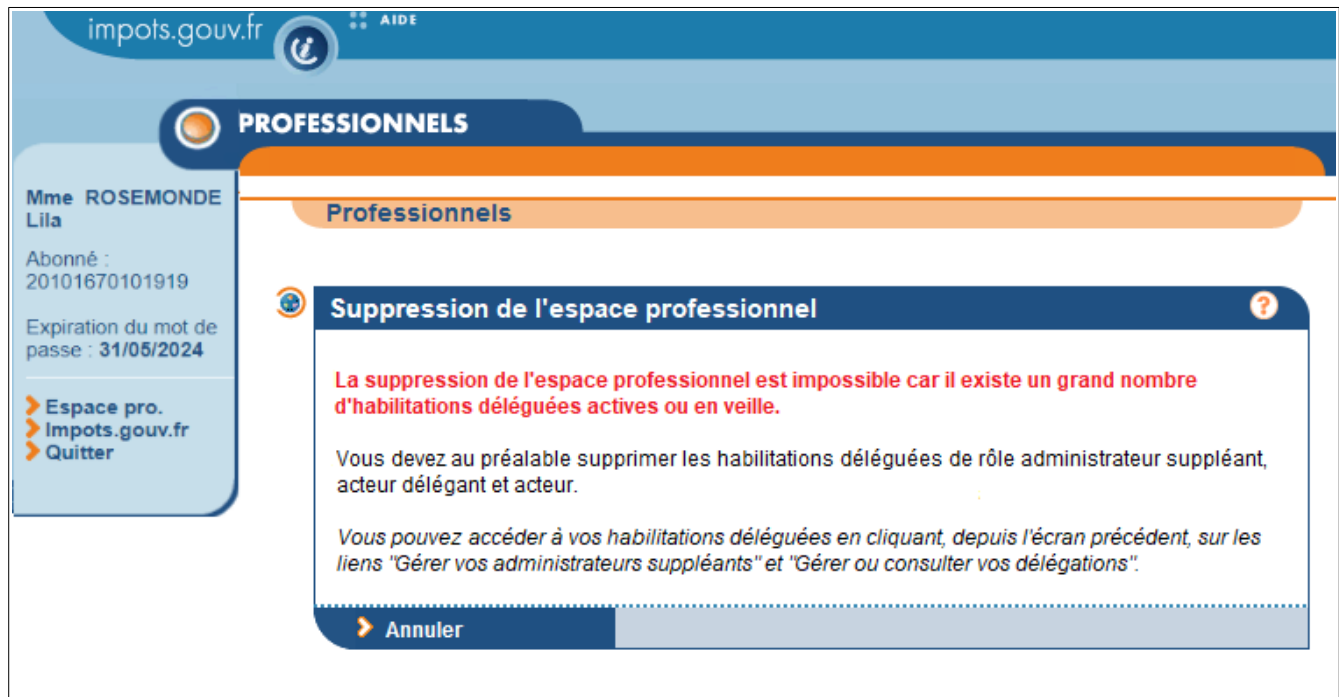
➤ Annuler

- Si vous souhaitez supprimer votre espace professionnel, vous devez disposer d'**habilitations supprimées sur tous les SIREN/IDSP gérés**. À défaut, vous devez disposer d'**habilitations actives ou en veille (quel que soit leur rôle) sur au plus 3 SIREN/IDSP**.

Si vous souhaitez obtenir un renseignement sur **le retrait des habilitations en ligne**, veuillez-vous référer à la fiche focus suivante : « [Fiche EP 1 : Conditions générales d'utilisation de l'espace professionnel](#) ».

Si vous souhaitez obtenir un renseignement sur **la consultation de vos habilitations en ligne**, veuillez-vous référer à la fiche focus suivante : « [Fiche SL 1 : Consulter vos services \(habilitations\)](#) ».

5.2. Impossibilité de suppression dû à un grand nombre d'habilitations déléguées actives ou en veilles



The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. On the left, a user profile for 'Mme ROSEMONDE Lila' is visible, including her subscription number '20101670101919' and password expiration date '31/05/2024'. The main header is 'PROFESSIONNELS'. Below it, a sub-header 'Professionnels' is present. The central content area is titled 'Suppression de l'espace professionnel' and contains a red warning message: 'La suppression de l'espace professionnel est impossible car il existe un grand nombre d'habilitations déléguées actives ou en veille.' Below this, it states: 'Vous devez au préalable supprimer les habilitations déléguées de rôle administrateur suppléant, acteur délégant et acteur.' It then provides instructions: 'Vous pouvez accéder à vos habilitations déléguées en cliquant, depuis l'écran précédent, sur les liens "Gérer vos administrateurs suppléants" et "Gérer ou consulter vos délégations".' At the bottom of this section is an 'Annuler' button.

- Si vous disposez d'habilitations actives ou en veille (quel que soit leur rôle) sur au plus 3 SIREN/IDSP, alors vous devez disposer d'au plus 10 délégations consenties à d'autres usagers.

Si vous souhaitez obtenir un renseignement sur **la désignation des délégataires et la consultation des délégations**, veuillez-vous référer à la fiche focus suivante : « [Fiche SL 5 : Désigner des délégataires et consulter les délégations](#) ».

5.3. Impossibilité de suppression dû à une demande de suppression en cours



The screenshot shows the 'PROFESSIONNELS' section of the 'impots.gouv.fr' website. On the left, a user profile for 'Mme ROSEMONDE Lila' is visible, including her subscription number '20101670101919' and password expiration date '31/05/2024'. The main content area is titled 'Suppression de l'espace professionnel' and displays a red error message: 'La suppression de l'espace professionnel est impossible car il existe une demande de suppression en cours.' Below the message is an 'Annuler' button.

5.4. Impossibilité de suppression dû à un problème technique



This screenshot is similar to the previous one, showing the 'Suppression de l'espace professionnel' page. However, the error message is different: 'En raison d'un problème technique, l'enregistrement est impossible. Veuillez renouveler votre demande ultérieurement ou contacter l'assistance.' The 'Annuler' button is still present at the bottom of the message box.

6. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le n° **0809 400 210** (service gratuit + prix appel) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact et prise de RDV > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données> Accéder au formuel.